



Tableau de Van Loo, musée de la Légion d'honneur.

LES COLLIER ET CROIX DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT SOUS L'ANCIEN RÉGIME

PAR PATRICK SPILLIAERT

Exposé de Patrick Spilliaert dans le cadre du 8^e congrès européen de phaléristique organisé à Paris par la Société des amis du musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie

Le roi Henri III ayant accédé au trône de Pologne le jour de la Pentecôte de 1573, puis au trône de France lors de la même fête religieuse au cours de l'année 1574, décida de commémorer cette heureuse coïncidence par la création d'un nouvel ordre de chevalerie, dénommé ordre du Saint-Esprit, le 31 décembre 1578.

Les nouveaux chevaliers, tous catholiques et de haute naissance, étaient chevaliers des Ordres du roi, c'est-à-dire chevaliers des ordres de Saint-Michel (fondé par Louis XI en 1469) et du Saint-Esprit et arboraient une croix suspendue à un ruban de soie bleue. Ils recevaient lors de leur réception dans l'église des Grands Augustins (jusqu'en 1661) ou dans la chapelle royale de Versailles (à partir de 1686), un collier porté les jours de cérémonie des Ordres (le 31 décembre, le 1^{er} janvier, le jour de la Purification de la Vierge, le jour de la Pentecôte, le lendemain de la cérémonie du sacre et du couronnement du roi lors de sa prestation de serment comme chef et souverain grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit)¹.

Hervé Pinoteau avait fait paraître en 1994 un article sur «Les colliers de l'ordre du Saint-Esprit» dans le bulletin *Ordres et distinctions* n°5 de la Société des amis du musée de la Légion d'honneur. Il regrettait notamment que les comptes de l'ordre du Saint-Esprit sous l'Ancien Régime conservés à la Bibliothèque nationale n'aient pas été exploités.

L'essentiel des sources documentaires concernant les croix et les colliers du Saint-Esprit sont à la Bibliothèque nationale de France dans le «fonds Clairambault». Dans mon ouvrage intitulé *Les insignes de l'ordre du Saint-Esprit – colliers, croix, plaques, chapelets et autres ornements distribués à Messieurs les chevaliers, prélates et officiers des Ordres du roi* (Éditions du Léopard d'or, 2016), je présente le résultat de leur dépouillement. L'avancement de mes recherches concernant la période de la Restauration avait déjà fait l'objet d'une publication en 2009 dans un article du bulletin

¹ Les grands officiers et les prélates n'avaient pas statutairement droit au collier, mais il y eut des cas où des grands officiers et même des cardinaux reçurent un collier du roi.

Ordres et distinctions n°12 intitulé : « Que nous apprennent les archives du musée de la Légion d'honneur sur les insignes de l'ordre du Saint-Esprit ? »².

L'ordre du Saint-Esprit est l'unique ordre de chevalerie français (et la seule récompense nationale) pour lequel on dispose de la quasi-totalité des pièces comptables d'Ancien Régime. Le fonds Clairambault réunit les comptes du Saint-Esprit des années 1578 à 1580 (manuscrit 1231), les années 1582, 1584, 1586 à 1588, 1593 à 1606 (manuscrit 1191) et 1618 à 1786 (manuscrits 1247 à 1304). Certains comptes de la trésorerie des Ordres du roi figurent dans les « Mélanges Colbert » pour les années 1578 à 1581, 1583, 1585, 1607 à 1620 (manuscrit n°82). Au total, nous disposons donc dans 61 volumes manuscrits de la totalité des comptes de 1578 à 1785 (qui est la dernière année où les comptes ont été dressés). Il nous manque les années 1589 à 1592, marquées par les désordres des guerres de religion et les années 1663 et 1664 pour lesquelles les comptes n'ont pas été rendus³. Les pièces justificatives de l'année 1786 sont consultables, mais celles des années 1787 à 1791 ont disparu pendant la tourmente révolutionnaire⁴. Sur les décorations du Saint-Esprit on trouve des informations intéressantes qui sont dispersées dans une dizaine d'autres manuscrits conservés à la BNF (Ms Clairambault 1111, 1125, 1196, 1232, 1237, 1242, 1324 à 1326, Mélanges Colbert Ms n°50, NAF 25107) et dans les archives publiques (Archives nationales, ministère des Affaires étrangères, Service historique de la Défense à Vincennes) ou des fonds privés. L'étude phaléristique à laquelle nous nous sommes attachés s'appuie donc exclusivement sur des sources documentaires de première main. Nous terminerons notre tour d'horizon en examinant à partir d'un fonds privé la façon dont on devenait chevalier du Saint-Esprit, en prenant un exemple sous le règne de Louis XV qui peut être généralisé.

Les colliers

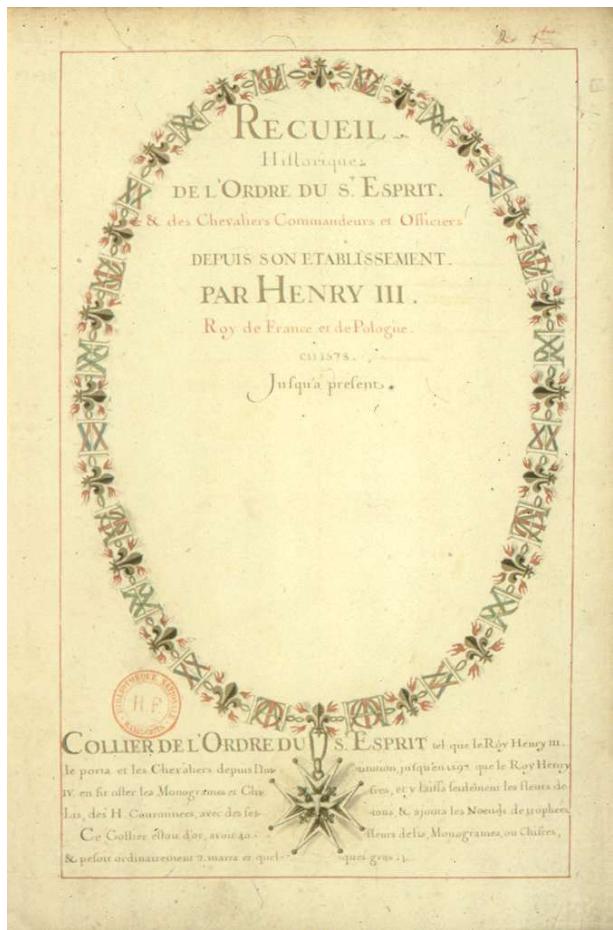
Le collier en or émaillé est le principal insigne de l'ordre du Saint-Esprit. La règle fixée par les Statuts était que le collier, d'un poids d'environ 200 écus d'or, demeurait inaliénable et devait être restitué après le décès de son titulaire (article 86). On connaît trois modèles de colliers qui différaient selon le nombre de maillons.

Le premier modèle, dit de la fondation, comprenait 40 maillons, 20 fleurs de lis d'or ornées de flammes émaillées de rouge et 20 maillons « aux chiffres de Sa Majesté », soit 6 maillons avec un H émaillé de blanc et deux lambas verts, 6 maillons formés d'un H émaillé de blanc (étas) et de deux kappas l'un rouge, l'autre bleu, 8

² Sur les archives officielles de l'ordre du Saint-Esprit provenant des huissiers des Ordres du roi Caminade de Castres et Tiolier et conservées au musée de la Légion d'honneur, il faut se reporter à l'inventaire détaillé établi par Véronique Wiesinger et Anne de Chefdebien dans le bulletin n°5 de la société des amis.

³ Ms Clairambault 1251.

⁴ Ms Clairambault 1303 et 1304.



maillons avec un H émaillé de blanc, un phi rouge, un lambda vert et un tau bleu⁵. Les colliers de l'époque du règne d'Henri III, 114 au total, ont été fabriqués par les orfèvres Charles puis François Dujardin⁶. Ils étaient d'un poids de 2 marcs, de 1 à 4 onces, 5 gros et demi d'or (environ 600 grammes) et étaient rangés dans des écrins en cuir «doublés en velours blanc». Ces colliers ont disparu en totalité lors des désastres des guerres civiles, les rares exemplaires subsistants étant envoyés à la fonte dans la première moitié du XVII^e siècle. Le dernier collier connu de cette époque a appartenu à François du Plessis, seigneur de Richelieu, nommé chevalier des Ordres du roi le 31 décembre 1585, décédé le 10 juillet 1590. Il fut restitué au trésor de l'ordre en 1633 par le cardinal de Richelieu et

finalement détruit vers 1654⁷.

Sous le règne d'Henri IV, afin de remédier au manque d'insignes, il a été procédé à la fabrication de 61 colliers neufs du modèle à 40 maillons entre 1593 et 1598⁸. Ces colliers fournis par les orfèvres Albin du Carnoy (49 colliers) et Auguste Chesiot (12 exemplaires) étaient plus lourds que ceux du règne d'Henri III. Ils pesaient 3 marcs, 7 onces, 3 gros, c'est-à-dire environ 900 grammes.

Un nouveau modèle de collier (le deuxième) fut décidé lors du chapitre de l'ordre tenu à Rouen le 7 janvier 1597 réduisant le nombre de maillons de 40 à 32 (dont 16 figurant des fleurs de lis d'or ornées de flammes émaillées de rouge) et remplaçant les motifs en lettres grecques (à la symbolique décidément trop complexe) par 8 H émaillés de blanc accompagnés de palmes, d'une guirlande de fleurs et encadrés de trois couronnes royales fermées d'or et par 8 trophées d'armes avec casque, armes et drapeaux.

5 Hervé Pinoteau a fourni l'explication de ce symbolisme complexe utilisant le grec dans son article de 1994 en montrant que les maillons étaient relatifs à l'union familiale entre Henri III, la reine Louise de Lorraine, la reine mère Catherine de Médicis et le frère du roi, François, duc d'Anjou.

6 La première commande de 28 colliers, celui du roi et des 27 chevaliers de la première promotion du 31 décembre 1578, ne figure pas dans les comptes du trésorier de l'ordre du Saint-Esprit.

7 Ms Clairambault 1247 et 1249

8 Ms Clairambault 1191.

Il a fallu attendre 1601 pour voir l'orfèvre Albin du Carnoy commencer la livraison et la fabrication de ces colliers de nouvelle forme. De 1602 à 1607, l'administration de l'ordre s'emploiera à une opération d'échange entre les colliers d'ancienne et de nouvelle forme. Les chevaliers seront invités à rapporter leur collier ancien pour en recevoir un autre, les colliers anciens étant systématiquement fondus pour financer cette opération. Ces colliers, 90 au total, pesaient chacun 3 marcs, 2 onces, 5 gros et demi d'or (environ 800 grammes).

Le modèle de collier à 32 maillons a été le plus utilisé sous l'Ancien Régime et a fourni l'essentiel du stock de colliers du Saint-Esprit jusqu'à la Révolution. Aux 90 colliers fabriqués par Albin du Carnoy, se sont ajoutés 16 colliers fabriqués par l'orfèvre Nicolas Rogier en 1619⁹, 37 colliers fabriqués par l'orfèvre Charles Ricquaille en 1632¹⁰, un collier livré en 1657 (fournisseur non précisé)¹¹, 6 colliers fabriqués par l'orfèvre Herbecq en 1662¹², 5 colliers fabriqués par l'orfèvre Nicolas de Launay en 1689¹³, 4 colliers fabriqués par l'orfèvre Claude Ballin en 1695 et 1722¹⁴ et 9 autres colliers fabriqués sous le règne de Louis XV (par l'orfèvre Meusnier et d'autres fournisseurs inconnus¹⁵).

Sous le règne de Louis XVI à partir de 1783, un dernier modèle de collier (le troisième) à 29 maillons a été fourni par l'orfèvre Etienne-Pierre Coudray (1726-1790)¹⁶. Il était composé de 15 fleurs de lis d'or ornées de flammes émaillées de rouge, de 8 H émaillés de blanc accompagnés de palmes, guirlandes de fleurs et cornes d'abondance, chacun étant encadré de trois couronnes royales fermées d'or, enfin de 6 trophées d'armes émaillés. Chaque collier pesait 2 marcs 5 onces (environ 650 grammes). À noter que les écrins de ce nouveau type de collier sont matelassés de bleu à l'intérieur, alors que les colliers du modèle ancien à 32 maillons sont matelassés de rouge en dedans. Sous l'Ancien Régime, il a été fabriqué 11 exemplaires de collier à 29 maillons.

On connaît exactement le nombre de colliers du Saint-Esprit à la fin de l'Ancien Régime. Au début de l'année 1786, on pouvait dénombrer 98 colliers en circulation, dont 89 distribués et 9 conservés dans le trésor de l'ordre. Ces insignes se répartissaient en 76 colliers du XVII^e siècle et 22 colliers du XVIII^e siècle (la moitié étant du modèle à 29 maillons fabriqué par Coudray).

9 Mélanges Colbert, manuscrit n°82 (compte de 1617) et n°50 (pièces justificatives).

10 Ms Clairambault 1247.

11 Ms Clairambault 1249.

12 Ms Clairambault 1251.

13 Ms Clairambault 1253.

14 Ms Clairambault 1253 et 1259.

15 Ms Clairambault 1263, 1276, 1281 et 1282.

16 Voir Ms Clairambault 1301 à 1303 et l'article d'Anne Dion « Les Coudray joailliers des Ordres du roi » dans le bulletin Ordres et distinctions n°16 de la société des amis du musée de la Légion d'honneur.

Il y a donc eu une fabrication très importante de colliers du Saint-Esprit sous l'Ancien Régime, 354 au total¹⁷ :

- 175 colliers du modèle de la fondation qui ont tous disparu lors des guerres de religion ou dans la première moitié du XVII^e siècle ;
- 168 colliers du modèle à 32 maillons (dont 79 n'ont pas été restitués contrairement aux règles statutaires entre les règnes de Louis XIII et de Louis XVI et un collier, celui du duc de Montmorency, détruit à la suite de l'incendie de son appartement à Versailles en 1751) ;
- 11 colliers du modèle à 29 maillons, le seul connu de nos jours grâce aux insignes de la Restauration qui ont été conservés¹⁸.

Que sont devenus les colliers d'Ancien Régime ?

La grande majorité a été fondu pendant la Révolution entre le printemps et l'automne 1792 pour les colliers conservés dans le trésor de l'Ordre (le Saint-Esprit ayant été supprimé par la loi du 30 juillet 1791) et 1793 lorsque les chevaliers commandeurs des Ordres du roi furent obligés de déposer leurs insignes dans les municipalités sous peine d'être déclarés suspects (avec les conséquences que cela impliquait en pleine Terreur révolutionnaire).

En 1814, 6 colliers d'Ancien Régime furent recensés (ceux du roi Ferdinand IV des Deux-Siciles, du duc d'Angoulême, du duc de La Vauguyon, du comte d'Haussonville, du marquis d'Ecquevilly et du maréchal de Castries), mais il devait en exister

d'autres (notamment ceux du roi Charles IV d'Espagne, des infants ducs de Parme, et du duc de Modène).



Maillon de collier du Saint-Esprit,
don du duc et de la duchesse de Gramont, Inv.08579

17 Il faut compter 368 croix de colliers, car 14 croix en remplacement de croix défectueuses ont été livrées sous les règnes de Louis XIII et de Louis XV.

18 Sur les 93 colliers fabriqués sous la Restauration (13 par Etienne-Hippolyte-Nicolas Coudray, 50 par les joailliers Ouizille et Lemoine, successeurs de Coudray, et 30 par l'orfèvre Cahier), une soixantaine ont été recensés de nos jours (16 conservés dans des musées, 46 ou 47 dans la descendance de chevaliers du Saint-Esprit ou dans des collections privées).

Les croix

Les croix de l'ordre du Saint-Esprit à pendre au col ou au bout d'un grand cordon ont toujours été fabriquées en or entre 1578 et 1830 (contrôlées ou pas). Sous l'Ancien Régime comme sous la Restauration, on en distingue deux grands modèles :

- La croix de chevalier ayant au centre à l'avers la colombe et au revers un médaillon de Saint-Michel qui a été portée avec un anneau transversal d'abord au col, puis au bas d'un cordon passé en bandoulière sur l'épaule droite (cet usage s'étant généralisé entre 1656 et 1663¹⁹);
- La croix de prélat pour laquelle la colombe figure sur les deux faces avers et revers et qui a toujours été portée en sautoir avec un anneau simple.

Dans les comptes des Ordres du roi entre 1580 et 1786 sont comptabilisées 1273 croix de chevaliers, 81 croix de prélates, une cinquantaine de croix demi-taille d'enfants de France ou d'enfants d'Espagne et quatre croix « de médiocre grandeur » attribuées au jeune Louis XIV enfant. Ne figurent pas dans les comptes les croix décernées lors de la première promotion de 1578 (au Roi, à cinq grands officiers et à 27 chevaliers) ainsi que 8 croix de prélates nommés en 1579. Dans les archives des Affaires étrangères, on a la trace de quatre croix commandées à l'orfèvre Nicolas Besnier en 1723 et 1726²⁰. Par recouplement documentaire on sait que des croix furent remises à trois grands officiers et six chevaliers entre 1786 et mai 1790. Enfin, dans l'inventaire après décès d'Etienne-Pierre Coudray figuraient en stock au 15 janvier 1790 quatre croix du Saint-Esprit (3 grandes croix et une croix pectorale de commandeur)²¹.

Contrairement au décompte de colliers du Saint-Esprit, de tels chiffres ne prétendent pas à une exhaustivité absolue. Ils fournissent un ordre de grandeur minimal du nombre de croix fabriquées et/ou remises officiellement par l'administration des Ordres du roi. Il a pu exister un nombre un peu plus élevé de croix du fait de commandes passées soit par d'autres administrations que celle du Saint-Esprit, soit à titre privé par de grands seigneurs fortunés. Toutefois, les estimations avancées nous paraissent fiables étant issues des archives officielles de l'ordre et les achats de croix du Saint-Esprit devant être rares (contrairement aux achats de croix cousues sur le vêtement ou plaques brodées qui étaient à la charge des chevaliers²²). On connaît le prix de ces décorations sur une période de plus de deux siècles : une vingtaine d'écus à l'époque d'Henri III,

19 Ms Clairambault 1249 à 1251.

20 Information aimablement communiquée par M. de Quénétain qui a étudié cet orfèvre dans le cadre de sa thèse (Archives AE, MD, France 2051, f° 54 v°, f° 55, f° 113 – 2052, f° 211 et 244- 2053, f° 28 v°, f° 111- 2054, f° 160).

21 Information aimablement communiquée par Mme Anne Dion, conservatrice au Louvre (voir Archives nationales MC, LXIV/404).

22 Un inventaire en mains privées figurant l'état au 1^{er} janvier 1759 des affaires du comte de Broglie (marquis de Ruffec, 1719-1781) pendant son ambassade en Pologne mentionne 30 plaques du Saint-Esprit appartenant au chef du Secret du Roi.

sensiblement le même prix sous Henri IV (22 écus ou 90 livres), 100 livres sous Louis XIII, 150 livres sous Louis XIV, après la réforme monétaire de 1726 le prix des croix du Saint-Esprit va se stabiliser à 270 livres (entre 1736 et 1786)²³. Au vu de ces montants, élevés pour l'époque, il devait être préférable, plutôt que d'acheter une croix, de s'en faire délivrer une gratuitement par la grande trésorerie des Ordres.

Les comptes du Saint-Esprit montrent que les orfèvres fabriquaient très peu de croix à la fois et qu'en général il n'y avait pas de stock de décorations avec cordons dans le trésor de l'ordre (sauf exception dans les années 1600-1608 et 1740-1780, où les commandes de croix sont très régulières et peuvent excéder les sorties annuelles). Les seules périodes de productions importantes correspondent aux premières années du règne d'Henri III, au règne d'Henri IV et aux commandes réalisées à l'occasion des grandes promotions de 1619 (45 croix livrées par Nicolas Rogier²⁴), 1633 (63 croix livrées par Charles Ricquaille²⁵), 1661 (71 croix livrées par l'orfèvre Herbecq²⁶), 1688 (66 croix livrées par l'orfèvre Le Bra²⁷), 1724 (66 croix livrées par Nicolas de Lau-nay²⁸) et 1784 (23 croix livrées par Etienne-Pierre Coudray²⁹).

Il faut signaler deux particularités sous l'Ancien Régime qui apparaissent dans les comptes du Saint-Esprit :

- D'abord, à partir de 1594 et jusqu'en 1783, on voit figurer dans les comptes annuels une croix à l'usage du roi. Le roi recevait le 1^{er} janvier une croix du Saint-Esprit avec son cordon bleu qui était fournie par le maître ou le grand-maître de la garde-robe. Celui-ci la remplaçait l'année suivante et devait sans doute la monnayer, car il avait le privilège de disposer chaque année des «hardes du roi» pour les revendre ou en extraire le métal précieux. On dénombre près de 200 croix de provenance royale dans les comptes dont 73 ont été utilisées par le Roi-Soleil³⁰ et 61 par son arrière-petit-fils Louis XV.

23 A noter que le poids en or des croix du Saint-Esprit a varié selon les époques. Sous Henri III, les croix de l'orfèvre Dujardin pesaient 1 once 3 gros et demi 12 grains d'or. Au XVII^e siècle, les croix fabriquées par Albin du Carnoy avaient un poids de 2 onces et demi d'or moins 24 grains et celles de Nicolas Rogier de 2 onces 3 gros. Au siècle des Lumières, le poids des croix fabriquées par les orfèvres Ballin, Barrier et Meusnier s'élevait à environ 2 onces 3 gros et demi d'or. Certaines croix de magistrats et (plus rarement) de prélates ont été plus lourdes et donc de plus grande taille.

24 Mélanges Colbert Ms n°82, compte de 1617.

25 Ms Clairambault 1247.

26 Ms Clairambault 1251.

27 Ms Clairambault 1253.

28 Ms Clairambault 1260.

29 Ms Clairambault 1301.

30 Etant enfant, Louis XIV a porté des croix de taille plus réduite : dans le compte de 1643 figure la livraison de «quatre croix de médiocre grandeur» payées 521 livres 15 sols 6 deniers à l'orfèvre Dujardin. Elles seront distribuées au petit roi de 1643 à 1646 (Ms Clairambault 1248).

On connaît (en général) le nom des fournisseurs jusqu'en 1692, mais pas après³¹. À noter qu'à compter de 1658 et jusqu'en 1783, le prix de la croix à l'usage du roi n'a pas varié : malgré la réforme monétaire de 1726, il est resté à 150 livres.

- Ensuite, on voit apparaître sous le règne de Louis XIII des croix de plus petit module (demi-taille) destinées aux enfants de France³². La pratique sous Louis XIV et Louis XV sera de remettre ce type de croix aux enfants d'Espagne³³ afin de souligner l'unité de la Maison de France ou Maison de Bourbon, qui occupait les trônes de Versailles, Madrid, puis Naples et Parme. On a la trace de 55 croix d'enfants de France distribuées à des petits princes à leur naissance ou vers 10-11 ans avant qu'ils ne soient formellement reçus dans le Saint-Esprit, dont 6 sous le règne de Louis XIII, 16 sous Louis XIV, 23 sous Louis XV et 10 sous Louis XVI. Leur prix était moins élevé que celui d'une croix de chevalier de taille adulte : 70 livres sous Louis XIII (au lieu de 100 livres), 40, 70 ou 100 livres sous Louis XIV (au lieu de 150 livres), 200 livres sous Louis XV (au lieu de 270 livres), 100 livres sous Louis XVI³⁴.

La pratique de ne pas conserver les croix anciennes et les fontes révolutionnaires font que l'on a recensé très peu de croix d'Ancien Régime subsistantes à l'heure actuelle (environ une douzaine de croix de chevaliers ou de prélates, quatre croix demi-tailles et autant de médaillons, deux petites miniatures figurant dans des musées ou en mains privées).

Il est très difficile d'identifier les fabricants d'une croix d'Ancien Régime en l'absence de poinçons. La seule certitude que nous ayons concerne la croix d'ecclésiastique de Monseigneur de Coëtlosquet qui lui a été décernée en 1776 et se trouve être une fabrication de l'orfèvre Etienne-Pierre Coudray³⁵.

31 Albin du Carnoy (de 1606 à 1613), François Dujardin (de 1621 à 1651), Charles Ricquaille (en 1639), Nicolas Langlois (de 1657 à 1662), Nicolas Petit (entre 1664 et 1669), enfin l'orfèvre Bouquin (de 1670 à 1692).

32 Depuis Henri IV, le roi avait décidé que les enfants de France recevraient le cordon bleu à leur naissance (décisions de 1601 et 1607). En 1611, on relève pour la première fois la livraison de deux croix de taille réduite fournies par Albin du Carnoy à l'usage du duc d'Anjou frère du roi (le futur Gaston d'Orléans) payées 140 livres (Mélanges Colbert, Ms n°82).

33 En 1707, le roi fait envoyer à Philippe V son petit-fils, la croix et le cordon de ses Ordres pour le faire porter au prince des Asturies (Ms Clairambault 1254 et NAF 25107, page 153). Il faut souligner qu'en dépit des renonciations du traité d'Utrecht, les infants d'Espagne seront traités comme des fils et petits-fils de France jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

34 Voir dans le Ms Clairambault 1303 la livraison par Coudray le 24 février 1785 de «deux petites croix du Saint-Esprit à anneau ovale à 108 livres chacune, faites exprès pour les couches de la reine» et destinées au duc de Normandie (futur dauphin en 1789, devenu prince royal en 1791 et Louis XVII en 1793). Dans l'ouvrage de Jean-Pierre Collignon, *Ordres de chevalerie, décorations et médailles de France*, 2004, sont illustrées une croix demi-taille au numéro 54 ainsi que deux médaillons aux numéros 55 et 56.

35 Son attribution est mentionnée dans le compte de 1775, le paiement à Coudray étant inscrit en dépense au titre de l'exercice 1774 (Ms Clairambault 1292).



Croix de M^{gr} de Coëtlosquet, collection du musée de la Légion d'honneur, Inv.08441.

Les croix antérieures à 1789 sont donc excessivement rares. Le musée de la Légion d'honneur expose deux exemplaires de croix de chevaliers avec leur anneau transversal typique de cette époque : une croix ayant appartenu à la famille de Broglie qui est probablement une fabrication de l'orfèvre Claude Ballin³⁶ et une croix vraisemblablement de Coudray (d'une fabrication de la fin de l'Ancien Régime, Inv.04438).

36 Claude Ballin (1660-1754) est un orfèvre parisien, neveu du célèbre Claude Ballin l'aîné qui fournit la grande argenterie royale fondue en 1689. Il a livré en 1702 une croix pour le comte de Revel et en 1731 une croix pour le comte de Broglie. Le maréchal duc de Broglie a reçu trois croix du Saint-Esprit entre 1759 et 1762, mais le nom du fournisseur n'est pas précisé (sans doute l'orfèvre Meusnier). À noter que l'orfèvre Ballin a été fabricant de croix du Saint-Esprit pendant 40 ans (entre 1695 et 1736). Au total, on trouve la trace dans les comptes des Ordres du roi de 51 croix livrées par cet orfèvre.



Croix famille Broglie, avers et revers,
collection Côte, dépôt du Cabinet des Médailles, Inv.414



Collier à 22 médaillons
fabriqué par Coudray.

Les collections du musée ont pu récemment s'enrichir d'insignes du Saint-Esprit provenant de la succession du comte de Paris (1908-1998), mais qui ont dû appartenir aux derniers princes de Condé (vente Sotheby's du 30 septembre 2015, lots 132, 133, 135 et 141). Ces pièces ont pu être acquises grâce à la générosité du Fonds du patrimoine et au mécénat de notre Société d'amis.

L'ensemble comprend un collier fabriqué par l'orfèvre Etienne-Hyppolite Coudray (1761-1823) à partir des mêmes matrices utilisées par son père sous l'Ancien Régime. Le collier est du modèle à 29 maillons, mais il comprend seulement 22 maillons. Cet insigne a été commandé en 1821 par le duc de Bourbon à son joaillier Leconte qui l'a sous-traité à Coudray. Il est mentionné dans l'inventaire des décorations de Chantilly de 1879³⁷.

Figurent aussi dans cet inventaire de 1879 plusieurs croix du Saint-Esprit provenant des derniers princes de Condé : «une croix du Saint-Esprit avec cordon, trois croix de l'ordre du Saint-Esprit sans cordon, une petite croix de l'ordre sans cordon, deux médaillons avec la croix de l'ordre du Saint-Esprit, une croix de l'ordre du Saint-Esprit avec un grand ruban bleu clair sur lequel sont cousues d'autres décorations...». Lors de la vente, la Société des amis a acheté une magnifique croix du XVIII^e siècle non bouletée dont on ne connaît pas le fabricant. Enfin le musée a pu acquérir les deux médaillons d'enfants de provenance princière. Tous ces insignes passés par héritage au duc d'Aumale ont dû être donnés par celui-ci à son neveu le duc d'Orléans (1869-1926) vers 1895-1897.



37 Voir l'exposition de Chantilly, *D'or et d'argent, décorations des princes de Condé et du duc d'Aumale*, Éditions Monelle Hayot, 2014, pp. 45 et 116.



Comment devenait-on chevalier du Saint-Esprit sous Louis XV ? L'exemple du duc de Roquelaure, maréchal de France, reçu chevalier des Ordres du roi le 2 février 1728.

Un ensemble complet de documents en mains privées est riche d'enseignements sur la façon dont on devenait chevalier du Saint-Esprit³⁸.

Ils sont relatifs à l'admission du maréchal duc de Roquelaure dans l'ordre du Saint-Esprit sous le règne de Louis XV³⁹.

Antoine-Gaston de Roquelaure (né le 14 novembre 1657, mort le 6 mai 1739) fut nommé chevalier des Ordres du roi à l'issue du chapitre du 1^{er} janvier 1728.

Dès le 3 janvier, des lettres patentes furent délivrées au duc de Villeroy et au duc de La Rochefoucauld les désignant commissaires chargés de l'examen de ses preuves de noblesse.

Le généalogiste des Ordres du roi, Nicolas Clairambault, après examen de ces preuves, établit un procès-verbal superbement calligraphié avec les armoiries des Roquelaure peintes, dans lequel figurent un registre de catholicité (avec la date de baptême), un extrait des titres de noblesse produits ainsi que des lettres patentes des commissaires et un mémoire des états de service rendus au roi.

Les preuves de noblesse admises furent celles de son père, le premier duc de Roquelaure (1615-1683), nommé et reçu chevalier du Saint-Esprit en 1661 et celles de son grand-père, le maréchal de Roquelaure (1543-1623), nommé chevalier du Saint-Esprit en 1590 et reçu en 1595. La filiation noble prouvée remontait à 1231.

Les états de service rendus au roi faisaient état de l'obtention de son brevet de capitaine en 1668 (en fait en 1664, à l'âge de 7 ans !). Le jeune marquis de Biran avait eu un régiment en 1674 et participé à des campagnes à partir de 1675. Il avait notamment assisté au siège de Namur en 1692 (le dernier que commanda lui-même le Roi-Soleil) et à la sanglante bataille de Nervinde en 1693⁴⁰. Nommé lieutenant général en 1696, décoré de la croix de Saint-Louis l'année suivante après la conclusion de la paix de Ryswivk⁴¹, il se vit confier le commandement du détachement de la Maison du roi et des autres troupes qui passèrent de Flandres en Allemagne en 1704. En 1706, le

38 Voir également les *Mémoires* du duc de Luynes (1862, tome 8) pour l'examen des preuves de noblesse (pages 425 et 426) et pour la cérémonie de réception du duc en date du 3 février 1748 (pages 437 à 441).

39 Les sources documentaires relatives aux insignes de l'ordre du Saint-Esprit sous le règne de Louis XV sont très abondantes. Elles comprennent 36 volumes de la collection Clairambault (Ms 1257 à 1292).

40 La victoire de Nerwinden fut remportée par le maréchal de Luxembourg (le tapissier de Notre-Dame) le 29 juillet 1693 sur les armées anglo-hollandaises commandées par le roi Guillaume III.

41 L'attribution de la croix de Saint-Louis ne figure pas dans les états de services, mais est mentionnée dans l'ouvrage d'Alexandre Mazas et Théodore Anne, *Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis depuis son institution en 1693 jusqu'en 1830*, 1860, tome 1, page 164.

duc de Roquelaure recevait du roi le commandement du Languedoc où il allait par sa prudence et son humanité contribuer à apaiser la révolte des protestants. En 1709, il défit un corps de 3000 hommes révoltés dans le Vivarais et évita par sa vigilance d'autres mouvements dans les Cévennes. En 1711, il chassa des troupes anglaises et hollandaises qui occupaient les villes de Sète et Agde et les força à rembarquer. La sagesse de son commandement et de son administration qui avait rétabli le calme dans la province du Languedoc lui valut le 2 février 1724 d'être élevé à la dignité de maréchal de France par Louis XV. Pour un duc et pair, la nomination dans le Saint-Esprit était donc le pinacle de sa carrière dans les honneurs.

Dès l'annonce de sa nomination, le maréchal avait pu revêtir le cordon bleu avec la croix et arborer sur son vêtement la broderie (plaqué) du Saint-Esprit. À ce titre, on note que dans les comptes de l'ordre pour l'exercice 1728 figure la livraison de sept croix du Saint-Esprit en janvier 1728 par l'orfèvre Claude Ballin dont l'une lui était destinée⁴².

Le 2 février 1728 au matin, au château de Versailles, eut lieu la cérémonie de réception. Le maréchal duc de Roquelaure en habit blanc de novice avec un petit mantelet, après avoir attendu dans la chambre du roi que le chancelier eut rapporté sur ses preuves de noblesse, fut introduit dans le cabinet du roi où il fut reçu chevalier de Saint-Michel. La marche processionnelle de l'Ordre se forma ensuite : en tête l'huissier avec sa lourde masse en vermeil⁴³, ensuite le héraut, puis les grands officiers de l'ordre, le chancelier précédant les novices, les chevaliers deux à deux selon l'ancienneté de la date de leur réception ou de l'enregistrement de leur titre pour les ducs, les princes du sang, le roi accompagné du capitaine de ses gardes du corps, des cardinaux et des prélates. La procession traversa les Grands Appartements du château, descendit l'escalier des ambassadeurs et se rendit à la chapelle royale (celle construite en 1710 par Jules Hardouin-Mansart). Elle entendit le *Veni Creator*, puis fit le tour de la cour du château avant de pénétrer à nouveau dans la chapelle pour y entendre la messe.

À l'issue de la messe, les grands officiers montèrent près du trône royal placé du côté de l'Évangile et surmonté d'un dais orné de la colombe du Saint-Esprit. Le roi quitta son prie-Dieu pour y monter. Invité par le prévôt maître des cérémonies à avancer, le novice encadré par ses deux parrains, le duc de Villeroy et le duc de La Rochefoucauld, s'avança faisant révérence à l'autel, au roi, aux prélates, aux chevaliers placés à droite et à gauche et monta sur l'estrade pour se placer à genoux au pied du trône. Il prêta serment sur le livre des Évangiles tenu ouvert par le chancelier au-dessus des genoux du roi⁴⁴. Après qu'on lui eût ôté le petit mantelet, il reçut le cordon bleu des mains du

42 Ms Clairambault 1262.

43 La masse de l'huissier fabriquée en 1585 se trouve au Louvre dans la salle du trésor du Saint-Esprit, trésor religieux qui fut miraculeusement préservé du vandalisme révolutionnaire grâce à l'action courageuse de l'historiographe et garde des archives des Ordres du roi, Adrien-Blin de Sainmore (1733-1807).

44 Le manuscrit des Évangiles de l'ordre du Saint-Esprit a été perdu à la révolution, mais il

roi, puis fut revêtu du grand manteau de cérémonie par le roi aidé du prévôt maître des cérémonies. Enfin, le grand trésorier tendant le collier au roi, celui-ci en décora le nouveau chevalier et lui remit le livre de l'office des heures du Saint-Esprit (dans son édition de 1703) ainsi qu'un dizain de prières en ivoire. Après avoir prononcé le serment qui lui était présenté par le secrétaire-greffier et baisé la main du roi, le nouveau chevalier se releva, fit à nouveau ses réverences, signa le serment et le « livre de la profession de foi des chevaliers »⁴⁵. Enfin, il fut reconduit par ses parrains à sa place. La réception des autres novices étant terminée, le roi fut raccompagné à son prie-Dieu par le prévôt maître des cérémonies. La procession se reforma et regagna le cabinet du roi.

À noter que les chevaliers présents portaient le collier sur un court manteau noir (la cérémonie du 31 décembre 1661 avait été la dernière où tous les chevaliers portaient le grand manteau de cérémonie), sauf le roi, les grands officiers et les chevaliers nouvellement reçus qui portaient le grand manteau de velours noir semé de flammes d'or avec des broderies d'or et d'argent, doublé de satin jaune orangé. Un tel vêtement, entièrement à la charge du récipiendaire, coûtait très cher.

Le musée de la Légion d'honneur conserve un mémoire détaillé relatif au manteau fait pour la réception du comte de la Marck en 1724 où le prix de cet habit ressort à 9241 livres. À titre de comparaison, le paiement des deux colliers fabriqués par Claude Ballin en 1722 était de 8450 livres⁴⁶. Le costume restait la propriété des chevaliers, tout comme la croix de cordon⁴⁷, en revanche le collier devait être restitué au décès du titulaire par ses héritiers afin de pouvoir être réutilisé⁴⁸.

Le maréchal duc de Roquelaure fut reçu avec les enfants du duc du Maine -le prince des Dombes et le comte d'Eu- ainsi qu'avec le duc de Saint-Simon (ironie de l'histoire, car le célèbre mémorialiste détestait les légitimés), le maréchal d'Alègre et le comte (futur duc) de Gramont. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le Saint-Esprit était réservé à une élite sociale, celle de la haute noblesse, mais il ne lui était accessible qu'à la double condition d'occuper de hautes fonctions et d'avoir rendu des services

reste au musée Condé à Chantilly le frontispice d'évangéliaire sur lequel les chevaliers prêtaient serment. Il s'agit d'une enluminure de Richardière représentant Henri III en costume de l'ordre entouré des grands officiers et remettant le collier au duc de Nevers, copie du tableau original qui figurait aux Grands Augustins où il fut retiré par les ligueurs le jour de Noël 1588 avant d'être détruit. Voir Chantilly, *Le cabinet des livres*, Manuscrits, Paris, 1900, tome 1, p. 323-325.

45 Conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, NAF 1993.

46 Ms Clairambault 1259.

47 La restitution de la croix de cordon a été prévue par un édit de Louis XVI de janvier 1784. Dans le compte de 1785, il est indiqué que les croix du duc d'Orléans, du baron de Montmorency et du duc de Praslin ont été rendues; en revanche, « les croix de l'infant don Louis et du duc de Choiseul pourtant demandées n'ont pas été rendues » (Ms Clairambault 1303).

48 Ms Clairambault 1270: la restitution du collier du maréchal duc de Roquelaure figure dans la comptabilité matières de 1739 en même temps que les restitutions des insignes du maréchal du Bourg, du maréchal de Villars, du duc de Tresmes et du duc d'Uzès.

éclatants au roi. Le maréchal de Roquelaure remplissait ces conditions. La Maison de Roquelaure était ancienne et illustre (notamment, le maréchal Antoine de Roquelaure avait été un fidèle compagnon d'Henri IV et se trouvait à ses côtés le jour de l'attentat de Ravaillac). Elle l'était suffisamment pour que le marquisat de Roquelaure soit érigé en duché-pairie en juin 1652, puis à nouveau en mai 1683 au décès du premier duc. Enfin, le maréchal était allié à certaines des familles parmi les plus illustres de la noblesse de France : sa femme était une Montmorency de la branche des comtes de Laval, ses filles avaient épousé l'une le prince de Léon, futur duc de Rohan, l'autre un prince de Lorraine, le comte de Marsan.

Le procès verbal manuscrit de ses preuves de noblesse portant les signatures du gé-néalogiste Clairambault, du duc de Villeroy et du duc de La Rochefoucauld (avec le cachet de leurs armes en timbre sec), contresigné par Jean-Frédéric Phélyppeaux comte de Maurepas, fut adressé en copie au nouveau chevalier et accompagné de ses lettres provisions de chevalier commandeur des Ordres du roi datées du 8 février 1728 (document établi conformément à l'article 67 des Statuts de l'ordre du Saint-Esprit et signé par le roi, visé par le chancelier des Ordres, l'abbé de Pomponne et contresigné par le secrétaire, Jean-Frédéric Phélyppeaux comte de Maurepas, le grand sceau de l'ordre en cire blanche étant manquant).